

CONCOURS INTERNATIONAL DE PHOTO NATURE 2019

Règlement et modalités

1. Organisation.

Dans le cadre de son 2ième Festival "**Natura l'Oeil**", l'association **Egletons Photo Nature** organise un concours de photographie qui aura lieu du 01 Décembre 2018 au 01 Mars 2019. La participation et l'inscription à ce concours sont **gratuites**.

2. Objectif du concours.

Ce concours a pour but de valoriser à la fois le travail du photographe mais aussi de montrer des images de la nature témoignant en faveur des milieux, des espèces ou de la biodiversité dans l'optique d'une prise de vue respectueuse de notre environnement.

3. Conditions générales de participation.

Ce concours est ouvert à tous, photographe amateur ou professionnel quelle que soit sa nationalité et son âge (en cas de sélection, une autorisation parentale sera demandée aux participants mineurs)

Les membres du jury et les adhérents de l'association Egletons photo nature en sont exclus.

Le concours étant éthique, les photographies d'animaux en captivité ou dressés ainsi que les photos faites à l'aide d'appâts ne seront pas prises en compte.

Les photographies d'animaux domestiques et de compagnie sont également exclues.

De plus, les photographies prises en violant les réglementations en vigueur dans le cadre de la préservation de la nature ou la protection animale ne seront, elles non plus, pas prises en compte.

En participant à ce concours, le photographe s'engage à :

- Etre l'auteur de la photo présentée et détenir les droits et autorisations de diffusion sur son contenu.

- Présenter un maximum de 10 photos au total, toutes catégories confondues.

- Respecter les conditions d'envoi des images précisées sur le site **EPNature.com**

- Expliquer le sens de sa photo (légende, lieu de prise de vues, date, conditions de prise de vue ou autres commentaires...) pour argumenter son travail lors de l'envoi des photos.

- Fournir le fichier original (RAW, JPEG,...) de l'image sur demande du jury en cas de sélection de l'image et pour s'assurer que les éventuelles retouches apportées à l'image ne sont pas excessives.

-tout cliché qui ne répondra pas à ces critères sera rejeté-

4. Inscriptions.

Les inscriptions via l'envoi des photographies seront à réaliser à partir du 01 Décembre 2018 jusqu'au 01 Mars 2019 minuit (heure UTC/GMT) selon les instructions sur le site **EPNature.com**

Un mail de confirmation sera envoyé à chaque participant pour valider son inscription.

5. Catégories.

Le présent concours est divisé en plusieurs catégories :

- Catégorie 1 : **L'arbre et la Forêt.**

-Catégorie 2 : **Les mammifères sauvages et autres animaux sauvages.**

-Catégorie 3 : **Les oiseaux sauvages.**

-Catégorie 4 : **Les paysages naturels d'ici et d'ailleurs (les paysages urbanisés sont exclus de cette catégorie)**

-Catégorie 5 : **La faune et la Flore en Proxy/Macro.**

6. Le jury.

Le jury est composé de membres de l'association, de photographes professionnels, de naturalistes et d'animateurs nature.

Le jury se réunira durant le mois de Mars afin de désigner les lauréats et de choisir les photos qui seront exposées durant le festival

Les résultats du concours seront communiqués par email **seulement** aux lauréats .

Les résultats ne pourront être connus et visibles sur le site internet de l'association qu'après la cérémonie d'ouverture du festival "**Natura l'Oeil**".

Un prix du public sera attribué lors de la cérémonie de clôture du festival.

7. Prix et Dotations.

- Le grand prix du jury doté par le festival de la somme 700€.
- Un 1^{er} prix du jury récompensera un gagnant dans chacune des 5 catégories par la somme 200€ (soit une dotation totale de 1000€ pour les cinq 1^{er} prix)
- Le prix du public sera récompensé par un bon d'achat en matériel photo de 300€.
- les lauréats suivants seront récompensés par des lots offerts par nos partenaires. Le nombre de lauréats sera égal au nombre de lots offerts.

Les prix dotés de bon d'achats ou de lots ne pourront en aucun cas être échangés ou compensés par leur équivalence en argent.

8. Droits d'auteur et de reproduction.

En participant à ce concours, le photographe reconnaît que les images qu'il présente sont de son œuvre originale et qu'il détient les droits d'auteur.

L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise donc l'association Egletons Photo Nature, par le biais de son festival, à reproduire et à diffuser son cliché dans le cadre de sa promotion et sur son site internet.

Ce dernier point inclut donc:

- La publication des résultats sur internet et dans la presse.
- La promotion et l'édition des images au cours du festival "**Natura l'Oeil**".

-La reproduction des images en vue de leurs expositions lors du festival et lors d'expositions itinérantes à la suite du festival.

-l'acceptation et le respect sans réserve du présent règlement.

9. Exposition.

Pour la réalisation de l'exposition des lauréats du concours, un laboratoire professionnel sera chargé de l'impression des photos primées par le jury sur la base des fichiers envoyés.

Cette exposition prendra la forme de tirages très grands formats sur bâches et supports papier grands formats, exposés sur les bâtiments, les rues, les salles d'expositions de la ville d'Egletons (19).

10. Remise des prix.

La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie d'ouverture du Festival mi-juin 2019.

11. Responsabilité.

La participation à ce concours se faisant par internet, ceci implique donc à chaque candidat la connaissance et l'acceptation des limites de cet outil, notamment en ce qui concerne l'absence de protection de certaines données contre le détournement et les risques de contaminations par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

L'association Egletons Photo Nature ne pourra être tenue responsable en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si des circonstances l'imposaient.

Le présent concours est déposé auprès de la SCP Blanche Neige-Schmitt Aurélie Souil huissiers de justice, en son bureau annexe 4, rue Bernard de Ventadour 19300 Egletons .

Règlement téléchargeable au format PDF.

Les modalités d'envoi des fichiers et les conseils pour le choix des catégories sont à consulter sur le site EPNature.com à la page du concours.

Association Egletons Photo Nature

Siège social: Mairie d'Egletons-Place des anciens combattants

19300 Egletons

Président de l'association: Dominique AGNOUX